



ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE
19 JUIN 2024

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Au nom du Conseil d'Administration, j'ai l'honneur d'ouvrir cette 50^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'ALAGH.

Au-delà de cette dimension protocolaire et formaliste, notre Association fêtera cette année ses Noces d'Or. C'est en effet en avril 1974 qu'a, sous l'impulsion de Madame le docteur Irène PIERRE, été créée l'ALAGH qui puise ses origines dans les valeurs humanistes portées et partagées par ses fondateurs, tous militants concernés par le handicap. Il nous incombera, le moment venu, de leur rendre hommage et de les remercier pour l'héritage qu'ils nous ont légué. D'ores et déjà, je peux vous annoncer que la commission « 50^{ème} anniversaire » créée à cet effet, sous l'autorité d'Alexandra MEYER, travaille sur un projet de fête auquel seront associés tous les acteurs et membres de la grande famille de l'ALAGH. Pour des raisons de fortes contraintes calendaires et d'engagements déjà pris sur 2024, nous avons décidé de reporter sur 2025 ce rendez-vous festif.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite » écrivait Henry FORD. C'est dans cet esprit que s'inscrit notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui constitue chaque année un temps fort de communication, d'information et d'échange sur le fonctionnement de nos établissements et services, nos activités, nos projets et perspectives.

Je vous souhaite donc la bienvenue et vous remercie pour votre présence effective et votre adhésion associative qui prouvent votre intérêt et votre attachement à notre Association tout en constituant un formidable gage d'encouragement pour tous les acteurs : bénévoles, collaborateurs salariés, dirigeants et gouvernants.

Je veux ici rappeler une nouvelle fois que l'Assemblée Générale de notre Association, constitue la structure de base de l'Association ; elle en est l'organe souverain. Il nous appartient à tous de faire vivre notre groupe et de porter haut l'ensemble des valeurs défendues par l'ALAGH telles qu'elles ont été gravées dans son projet associatif. Il incombe aussi à chacun de participer à la consolidation du nombre de nos adhérents par la promotion de notre modèle associatif et des valeurs que nous prétendons défendre.

« Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part ». De façon un peu provocatrice, j'emprunte cette réflexion à Henry KISSINGER pour développer devant vous, nos réalisations de l'année écoulée.

Comme à l'accoutumée, et afin de respecter les périmètres de compétences de la gouvernance et de la dirigeance, je laisserai notre Directeur Général, Frédéric SERGENT, vous présenter le rapport d'activité de l'exercice 2023 qui vous permettra de mesurer l'état de bon fonctionnement de nos établissements et services. Notre Trésorière, quant à elle, vous présentera son rapport financier établi à l'issue de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice 2023 dont l'examen a été fait par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 avril dernier et dont l'approbation est inscrite à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale. Enfin, nous prendrons connaissance des rapports de notre Commissaire aux Comptes et plus encore de son avis sur la régularité et la sincérité de notre comptabilité.

Nonobstant ces rendez-vous et échéances incontournables, je souhaite pour ma part partager avec vous les réalisations et projets qui ont jalonné l'année 2023 et marqueront les années futures.

En avant-propos, je veux tout d'abord rendre hommage à l'ensemble de nos collaborateurs, et en premier lieu à notre Directeur Général, et les remercier pour leur grand professionnalisme, leur adhésion sans faille à notre projet associatif et leur engagement sans réserve dans l'exercice de leurs missions.

Dans un contexte pandémique certes plus restreint, l'année 2023 a été néanmoins vécue dans un environnement social et sociétal contraint, compliqué et incertain. Plus que d'autres, nos résidents, à cause de leur handicap, restent fragilisés et vulnérables. C'est pourquoi leur accompagnement constitue l'ADN de notre mission. Que tous, du fait de leur handicap, au nom de notre Conseil d'Administration, soient pleinement remerciés. Et si tous appartiennent à la dirigeance de l'Association, je veux ici saluer en parallèle l'engagement de la gouvernance associative. Le bénévolat, c'est le don du temps, du cœur et de la compétence. Aussi, je souhaite tous les nommer et les remercier pour leur contribution gratuite, leur attitude responsable et leur force de convictions au service de nos projets :

- **Vie Associative – Relations avec les adhérents** : Odile SIMONIN, Alexandra MEYER, François - Richard JOUBERT
- **Accompagnement et autonomie – Soins - Vie à domicile (SSIAD – SPASAD)** : Marie-Yvonne GEORGE
- **Dispositif PasseR'aile** : Bertrand BRUGEROLLE de FRAISSINETTE
- **Habitat inclusif** : Jean-René BERTHELEMY, François JAQUET, Myriam SAINT-EVE, Louis BONET
- **Relations extérieures** : Czeslaw BARTELA
- **CEREBROLOR** : Gilbert THIBAUT, Myriam SAINT-EVE, Philippe LERNOULD, Josette BURY
- **Finances** : Marie-Louise LIGER, Hugues de VALONNE
- **Veille juridique** : François JAQUET
- **Relations avec l'AFTC** : Josette BURY
- **Relations avec la Fondation Saint Charles** : Éliane PIQUET

Sans oublier Jean-Paul LACRESSE dont l'expertise nous est précieuse.

Au cours de l'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Éliane PIQUET qui a accepté de rejoindre notre groupe d'Administrateurs en qualité de représentante de la Fondation Saint Charles. Son expertise et son vécu enrichiront nos travaux.

Au-delà de cette organisation et de cette dynamique, je souhaite évoquer devant vous plusieurs dossiers majeurs actuellement en cours d'étude ou d'avancement qui impliqueront l'ALAGH de demain.

1. Création du GCSMS SOLILA

« C'est parce que l'avenir ne peut pas être deviné, qu'il doit être convenablement préparé ». L'ALAGH et la Fondation Saint Charles partagent les mêmes valeurs humanistes, sociales et sociétales. Conscients de leurs forces mais également de leurs faiblesses respectives, les Conseils d'Administration de ces deux entités, ont choisi de se rapprocher sans fusion afin de mutualiser certaines de leurs fonctions ressources et de construire ensemble des projets innovants, facilitateurs de parcours de vie. Après avoir établi son projet politique, qui constituera sa boussole, le Groupement de Coopération **SOLILA** a été officiellement créé en début d'année 2024.

L'ensemble opérationnel que conduira notre Directeur général, s'installera fin d'année 2024 au 14-16 allée de la forêt de la Reine à Vandœuvre-lès-Nancy /Villers-lès-Nancy, dans des locaux rénovés et parfaitement adaptés que les deux entités ont choisi d'acquérir au travers d'une SCI commune.

2. Habitat inclusif GARENNE

Pour l'heure, le dossier programme d'habitat inclusif réservé dans le cadre d'un habitat partagé avenue de la Garenne à Nancy, qui devrait être ouvert à des personnes handicapées ou âgées, se heurte toujours à quelques difficultés de nature administrative et technique, qui entravent le démarrage de nos travaux et la restructuration du bâtiment propriété de l'ALAGH, et, ce malgré le soutien des services du Conseil Départemental 54 et les encouragements de Mathieu KLEIN, Maire de Nancy.

Après avoir essuyé deux refus de permis de construire, décision a été prise par le Conseil d'Administration de retravailler le dossier avec l'appui d'un autre cabinet d'architecture et de déposer une troisième demande de permis de construire. Gageons que le bon sens et une expertise nouvelle du dossier, nous permettront de triompher des difficultés du moment.

3. Les Toits de Haye

On rappellera que la démolition du collège Claude Le Lorrain qui jouxtait les bâtiments de la MAS Irène Pierre et du dispositif PasseR'aile, a ouvert un espace foncier important au sein duquel une zone a été fléchée ALAGH.

Nous avons l'ambition et pour projet de réaliser sur ce terrain, dès lors que toutes les conditions administratives, techniques et financières seraient levées et réunies, un ensemble médico-social et inclusif polyvalent, autorisant une redistribution de certaines chambres de la MAS et intégrant des appartements d'accueils externalisés, des appartements d'apprentissage à la vie autonome, une crèche d'entreprise, une salle polyvalente, d'autres espaces réservés au SSIAD et divers autres espaces médico-sociaux susceptibles de répondre à certaines attentes exprimées par les résidents et leurs familles .

Ce projet a été communiqué aux services habilités de la Métropole, étant observé que nous sommes, à ce stade, dans l'attente du retour de connaître les conditions de cession du terrain qui nous est réservé.

4. La réforme des SSIAD

Il convient de rappeler que depuis le 30 juin 2023, la réforme des SSIAD est entrée en vigueur. Au-delà du changement de nom, cette réforme modifie les missions, principes d'organisation et de fonctionnement des SSIAD et SPASAD.

C'est ainsi qu'à compter de la publication du décret du 13 juillet 2023, notre SSIAD dispose d'un délai de deux ans pour notamment se regrouper le cas échéant avec un SAAD. On se rappellera encore que depuis 2016 et la création partagée du SPASAD, nous avons engagé avec l'Association Ville et Services un partenariat dont l'objectif était de rapprocher et d'optimiser les prestations soins et accompagnement domiciliaires dans une perspective d'amélioration de la qualité des services pour le bien vivre à domicile.

Il apparaît aujourd'hui que, malgré la bonne volonté de la gouvernance des deux entités, la convention de partenariat que nous appelions de nos vœux, n'a jamais pu être signée pour cause de différends répétés et d'atermoiements caractérisés d'une part, mais aussi à la suite de propos inacceptables et d'attitudes ambiguës tenus par la dirigeance de cette structure d'autre part, qui ont fini par affecter l'« affectio societatis » qui devait constituer un préalable à ce rapprochement. En date du 30 janvier 2024, nous avons pris la décision de dénoncer définitivement ce partenariat.

Cette situation nous oblige à rechercher un adossement auprès d'un autre service domiciliaire pour notre SSIAD.

Par ailleurs, il nous faut repenser le fonctionnement de l'ULS Nancy Grand Cœur - dont nous sommes tributaires en suite de l'apport que nous a confié le GIHP - dont l'ALAGH est gestionnaire.

Au-delà de ces dossiers à enjeux majeurs, nos gouvernants et dirigeants seront impliqués en 2024, en sus du quotidien, sur :

- La nécessité de réussir les évaluations HAS qui sont programmées,
- La négociation d'un CPOM efficient,
- La réécriture des projets d'établissements,
- La construction et l'animation d'une démarche de discernement éthique (Merci Jean-René BERTHELEMY).

Constat peut être fait que l'ALAGH est en bonne santé. Sa notoriété est reconnue, son dynamisme irrigue nos projets. Notre rapprochement avec la Fondation Saint Charles offre de nouvelles perspectives de développement et confère une dimension entrepreneuriale nouvelle à nos deux structures, sans pour autant remettre en cause nos valeurs et notre engagement dans l'accompagnement de nos résidents.

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va », Sénèque.

Que tous ceux qui, acteurs engagés, ont contribué et contribueront au rayonnement de l'ALAGH :

- Nos Administrateurs,
- Notre Directeur Général et ses collaborateurs,
- Nos Médecins et leurs équipes soignantes,
- Nos personnels éducatifs et d'accompagnement,
- Nos collaborateurs et agents techniques, administratifs et de maintenance,
- Nos bénévoles,
- Les membres des CVS et du Comité Flame,
- Les familles et les aidants,

Et enfin vous tous chers Adhérents et amis de l'ALAGH, soyez pleinement remerciés pour vos actions et puissiez-vous partager notre gratitude.

Avant de conclure, je souhaite en votre nom adresser à la famille d'Yvan HENRY, résident aujourd'hui décédé, nos remerciements très reconnaissants pour le legs important qu'elle a consenti à notre Association.

Demain l'ALAGH aura 50 ans, son Président entamera son quatorzième mandat mais il aura également acquis 76 ans... Bref, il nous faudra en reparler.

« Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain, se condamne aux soucis immédiats », Confucius.

L'avenir nous regarde, il nous faudra en débattre...

Je vous remercie pour votre pleine écoute et votre attention bienveillante.

Hugues de Valonne
Président de l'ALAGH